



contenant

GROUPE	4A	INSECTICIDE
--------	----	-------------

ADMIRE® 240 Insecticide systémique en suspension aqueuse

Pour la suppression des insectes nuisibles indiqués sur l'étiquette dans les cultures horticoles

USAGE COMMERCIALE - AGRICOLE

SUSPENSION

PRINCIPE ACTIF : Imidaclopride 240 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,1% ou du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0017% et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0006% à titre d'agents de conservation.

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 24094 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



ATTENTION

POISON

BIEN SECOUER AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 1 litre, 3,785 litres

Bayer CropScience Inc.
200-160 Quarry Park Blvd., SE
Calgary, Alberta T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, appeler au numéro d'urgence suivant
1-800-334-7577 (24 heures par jour).

Ce produit ne contient aucun colorant. Le colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué sur des plantons. La réglementation relative à la « Loi sur les semences » doit être respectée à la lettre lorsqu'on utilise ce produit.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Les préposés à l'application, les autres préposés et ceux qui manipulent des plantons traités doivent porter ce qui suit :

- Chemise à manches longues et pantalon long
- gants résistant aux produits chimiques
- chaussettes et chaussures résistant aux produits chimiques

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'EPI séparément des autres vêtements.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes. Si l'insecticide pénètre à l'intérieur des vêtements, retirer ces derniers immédiatement. Ensuite, bien se laver et remettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après la manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, bien se laver et remettre des vêtements propres.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines (autres que les terrains de golf), comme les parcs, les cours d'école et les terrains de jeu, est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application utilisé et des réglages du pulvérisateur.

N'appliquer qu'aux endroits offrant une ventilation appropriée ou équipés pour éliminer le brouillard de pulvérisation. Ne pas appliquer ce produit de manière qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, soit directement ou par dérive de pulvérisation. Seuls les travailleurs protégés doivent se trouver dans la zone durant l'application.

NOTE : Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de

préférence le bouche-à-bouche si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe aucun antidote spécifique. Traiter le patient selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Empêcher tout contact avec les lacs, les ruisseaux, les étangs et tout autre système aquatique.

Toxique pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI. Ne pas contaminer les plans d'eau au moment de l'élimination des eaux de rinçage de l'équipement.

Toxique pour les abeilles. Ce produit est systémique et les résidus du sol peuvent se retrouver, par le biais des plantes, dans les feuilles, le pollen et le nectar. Les abeilles peuvent être exposées directement, par le biais de la dérive de pulvérisation, ou aux résidus sur/dans les feuilles, le pollen et le nectar dans les cultures et les mauvaises herbes en fleurs. Afin de réduire l'exposition des abeilles aux applications foliaires, NE PAS appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs si des abeilles butinent dans la zone à traiter. Réduire la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats se trouvant à proximité du site d'application. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs). Suivre le mode d'emploi qui s'applique à la culture.

Toxique pour les oiseaux. Toxique pour les petits mammifères sauvages. Toxique pour certains arthropodes utiles (ce qui peut inclure les insectes prédateurs et parasitoïdes, les araignées et les acariens). Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application, par exemple les haies et les boisés.

Toutes les plantons traités qui sont renversées ou visibles sur le sol doivent être enfouies dans le sol ou ramassées. Éliminer tout surplus des plantons traités. Les restes des plantons traités peuvent être enterrés loin des sources d'eau, conformément aux exigences locales. Ne pas éliminer les plantons en les ressemant dans les tournières.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux. Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite en aménageant une bande de végétation filtrante entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit dans les zones où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

L'imidaclopride est persistant et peut avoir des effets rémanents. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans les zones où un produit contenant de l'imidaclopride a été appliqué au cours de la saison précédente.

Appliquer ce produit strictement selon le mode d'emploi sur l'étiquette.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais et sec, et de façon à éviter la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais ou avec la nourriture de consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine, hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit fermé à clé.

ÉLIMINATION

Faire en sorte de ne pas contaminer l'eau et la nourriture de consommation humaine ou animale en entreposant ou en éliminant le produit.

Contenant recyclable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

®ADMIRE est une marque déposée de Bayer CropScience

livret



GROUPE 4A INSECTICIDE

ADMIRE® 240 Insecticide systémique en suspension aqueuse

Pour la suppression des insectes nuisibles indiqués sur l'étiquette dans les cultures horticoles

USAGE COMMERCIALE - AGRICOLE

SUSPENSION

PRINCIPE ACTIF : Imidaclopride 240 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,1% ou du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0017% et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0006% à titre d'agents de conservation.

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 24094 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



ATTENTION

POISON

BIEN SECOUER AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 1 litre, 3,785 litres

Bayer CropScience Inc.
200-160 Quarry Park Blvd., SE
Calgary, Alberta T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, appeler au numéro d'urgence suivant 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

Ce produit ne contient aucun colorant. Le colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué sur des plantons. La réglementation relative à la « Loi sur les semences » doit être respectée à la lettre lorsqu'on utilise ce produit.

L'homologation de l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 pour le utilisation suivante expire le 19 mai 2025 :

Culture	Organisme nuisible	Date limite d'utilisation
Ginseng (mouillage du sol)	Hanneton européen	19 mai 2025

Table des matières		Section numéro
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Avis	1
	Le produit	2
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	Mises en garde, vêtements et équipement protecteurs	3
	Délai de sécurité	4
	Premiers soins et renseignements toxicologiques	5
	Mises en garde et renseignements environnementales	6
	Entreposage	7
	Élimination	8
	MODE D'EMPLOI	Cultures, maladies, doses et méthodes d'application
	Directives d'application et restrictions d'utilisation	10
	Instructions de mélange	11
	Cultures de rotation	12
	Recommandations sur la gestion de la résistance	13

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 – Avis

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Section 2 – Le produit

L'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE® 240 contient l'ingrédient actif imidaclopride et vise à supprimer les insectes nuisibles dans de nombreuses cultures maraîchères et fruitières, les arbres de Noël et pour le traitement des plantons de pommes de terre.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 3 – Mises en garde, vêtements et équipement protecteurs

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Les préposés à l'application, les autres préposés et ceux qui manipulent des plantons traités doivent porter ce qui suit :

- Chemise à manches longues et pantalon long
- gants résistant aux produits chimiques
- chaussettes et chaussures résistant aux produits chimiques

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'EPI séparément des autres vêtements.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes. Si l'insecticide pénètre à l'intérieur des vêtements, retirer ces derniers immédiatement. Ensuite, bien se laver et remettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après la manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, bien se laver et remettre des vêtements propres.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines (autres que les terrains de golf), comme les parcs, les cours d'école et les terrains de jeu, est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application utilisé et des réglages du pulvérisateur.

N'appliquer qu'aux endroits offrant une ventilation appropriée ou équipés pour éliminer le brouillard de pulvérisation. Ne pas appliquer ce produit de manière qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, soit directement ou par dérive de pulvérisation. Seuls les travailleurs protégés doivent se trouver dans la zone durant l'application.

NOTE : Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays

importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

Section 4 – Délai de sécurité

Ne pas retourner dans les zones traitées dans les 12 heures suivant une application foliaire de l’Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240.

Section 5 – Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS

EN CAS D’INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d’eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d’avaler. Ne pas faire vomir à moins d’avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D’INHALATION : Déplacer la personne vers une source d’air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l’eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l’œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l’étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d’homologation lorsqu’on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n’existe aucun antidote spécifique. Traiter le patient selon les symptômes.

Section 6 – Mises en garde et renseignements environnementales

Empêcher tout contact avec les lacs, les ruisseaux, les étangs et tout autre système aquatique.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D’EMPLOI. Ne pas contaminer les plans d’eau au moment de l’élimination des eaux de rinçage de l’équipement.

Toxique pour les abeilles. Ce produit est systémique et les résidus du sol peuvent se retrouver, par le biais des plantes, dans les feuilles, le pollen et le nectar. Les abeilles peuvent être exposées

directement, par le biais de la dérive de pulvérisation, ou aux résidus sur/dans les feuilles, le pollen et le nectar dans les cultures et les mauvaises herbes en fleurs. Afin de réduire l'exposition des abeilles aux applications foliaires, NE PAS appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs si des abeilles butinent dans la zone à traiter. Réduire la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats se trouvant à proximité du site d'application. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs). Suivre le mode d'emploi qui s'applique à la culture.

Toxique pour les oiseaux. Toxique pour les petits mammifères sauvages. Toxique pour certains arthropodes utiles (ce qui peut inclure les insectes prédateurs et parasitoïdes, les araignées et les acariens). Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application, par exemple les haies et les boisés.

Toutes les plantons traités qui sont renversées ou visibles sur le sol doivent être enfouies dans le sol ou ramassées. Éliminer tout surplus des plantons traités. Les restes des plantons traités peuvent être enterrés loin des sources d'eau, conformément aux exigences locales. Ne pas éliminer les plantons en les ressemant dans les tournières.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux. Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite en aménageant une bande de végétation filtrante entre le site traité et la rive du plan d'eau. Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit dans les zones où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

L'imidaclopride est persistant et peut avoir des effets rémanents. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans les zones où un produit contenant de l'imidaclopride a été appliqué au cours de la saison précédente.

Appliquer ce produit strictement selon le mode d'emploi sur l'étiquette.

Section 7 – Entreposage

Entreposer dans un endroit frais et sec, et de façon à éviter la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais ou avec la nourriture de consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine, hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit fermé à clé.

Section 8 – Élimination

Faire en sorte de ne pas contaminer l'eau et la nourriture de consommation humaine ou animale en entreposant ou en éliminant le produit.

Contenant recyclable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son

distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Lire tout le MODE D'EMPLOI avant d'utiliser l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240.

Pour usage à l'extérieur seulement.

Section 9 – Cultures, insectes nuisibles, doses et méthodes d'application

POMMES DE TERRE

Insectes nuisibles	Application et dose	Remarques
Doryphore de la pomme de terre, pucerons, cicadelles, altises	Traitement des plantons 26 à 39 mL/100 kg de plantons	<p>N'appliquer qu'aux endroits offrant une ventilation appropriée ou équipés pour éliminer le brouillard de pulvérisation ou la poussière.</p> <p>Appliquer à la dose indiquée pour la bouillie diluée pulvérisée sur les plantons, en utilisant un système de pulvérisation fermé muni d'écrans, qui empêchera toute perte de liquide.</p> <p>Ne pas diluer avec plus de 3 parties d'eau pour une partie d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240.</p> <p>Agiter ou mélanger la solution de pulvérisation, au besoin.</p> <p>Pour une suppression optimale des insectes, une bonne couverture du planton est nécessaire.</p> <p>La durée de la suppression variera en fonction de la dose utilisée. Consulter le conseiller agricole, le représentant Bayer ou le détaillant pour obtenir les données pertinentes à votre région. La dose la plus élevée d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 est recommandée lorsqu'une suppression prolongée est nécessaire.</p> <p>L'insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 supprime les altises de la pomme de terre adultes hivernantes en début de saison.</p> <p>Dans le cadre de la coupe et du traitement des plantons, on recommande l'application d'un ingrédient inerte absorbant ou d'un fongicide homologué pour le traitement des plantons de pommes de terre.</p> <p>Mettre les plantons en terre dès que possible après la coupe et le traitement.</p> <p>Éviter l'exposition prolongée au soleil des plantons traités avec l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240.</p> <p>Ne pas utiliser les plantons traités pour l'alimentation humaine ou animale ou comme fourrage.</p> <p>Ne faire aucune application ultérieure d'imidaclopride (c.-à-d. d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240) ou d'un autre insecticide du groupe 4 dans le sillon de semis ou sur les feuilles quand les plantons ont été traités avec l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240.</p>

		<p>Ne pas appliquer plus de 1,165 litres d’Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 (0,280 kg d’ingrédient actif) à l’hectare par année. Ainsi, pour les densités de semis de plus de 2 985 kg de plantons par ha, la dose d’application plus élevée (39 mL/100 kg de plantons) ne peut être utilisée. Pour les densités de semis de 2 985 à 4 480 kg de plantons par ha, s’assurer que la dose d’application ne dépasse pas 1,165 L à l’hectare. La dose d’application moins élevée (26 mL/100 kg) peut être utilisée pour les densités de semis atteignant 4 480 kg de plantons par ha. Ne pas utiliser cette méthode d’application pour les densités de semis supérieures à 4 480 kg de plantons par ha.</p>
<p>Doryphore de la pomme de terre, pucerons, cicadelles (répression)</p>	<p>Application foliaire 200 mL/hectare</p>	<p>Pour une suppression optimale, une bonne couverture foliaire est nécessaire. Voir le manuel d'utilisation du pulvérisateur pour connaître les volumes d'eau, les pressions et les réglages recommandés. Un maximum d’une application foliaire d’Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 peuvent être effectuées par culture par saison. Appliquer la dose indiquée lorsque le nombre d’insectes commence à augmenter mais avant l’établissement d’une population dommageable. Inspecter les champs et faire un nouveau traitement, au besoin. Ne pas appliquer durant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire une application foliaire d’Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 après une application au sol ou un traitement des plantons avec un insecticide du groupe 4. Délai d’attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours.</p>

SOUS-GROUPE DE CULTURES 1B : Légumes-racines (sauf la betterave à sucre) : betterave potagère, bardane comestible, carotte, céleri-rave, cerfeuil tubéreux, chicorée, ginseng, raifort, persil à grosse racine; panais; radis, daïkon; rutabaga, salsifis, scorsonère; scolyme, chervis, navet.

SOUS-GROUPE DE CULTURES 1D : Légumes-tubercules et légumes-cormes (sauf la pomme de terre) : arracacha, marante, crosne du Japon, topinambour, canna comestible, manioc (amer et doux), chayotte (racine), souchet comestible, taro, gingembre, curcuma d'Amérique, patate douce, tanier, curcuma, dolique tubéreux, igname.

Insectes nuisibles	Application et dose	Remarques
Pucerons, cicadelles (répression)	Application foliaire 200 mL/ha	Appliquer la dose indiquée lorsque le nombre d'insectes commence à augmenter mais avant l'établissement d'une population dommageable. Un maximum d'une application foliaire d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 peuvent être effectuées par culture par saison. Ne pas faire une application foliaire d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 après une application au sol, dans le sillon de semis ou un traitement des semences avec un insecticide du groupe 4. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours.

GINSENG [Remarque : L'homologation de l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 pour les utilisations suivantes sur le ginseng expire le 19 mai 2025.]

Insectes nuisibles	Application et dose	Remarques
Réduction des populations de larves du hanneton européen	<p>Application au sol :</p> <p>Arrosage sur le champ</p> <p>1 200 mL/ha</p>	<p>La nécessité et la période de l'application doivent s'appuyer sur un contrôle du site, sur des expériences ou des dossiers antérieurs, sur la prise au piège de sujets adultes au cours de la saison ou sur d'autres méthodes.</p> <p>Appliquer sur la totalité des planches de ginseng nouvellement ensemencées avant la pose de paillis.</p> <p>Appliquer tout juste avant ou pendant l'éclosion des œufs des insectes ciblés.</p> <p>Appliquer dans 200 L d'eau par hectare.</p> <p>Éviter d'appliquer dans les zones engorgées ou saturées d'eau, ce qui ne permettrait pas à la matière active de s'infiltrer jusqu'aux racines des plantes.</p> <p>Une irrigation suffisante (p. ex., 5 à 10 mm) doit se faire dans les 24 heures suivant l'application afin que l'ingrédient actif s'infilte jusqu'aux racines, mais il faut éviter l'irrigation excessive (plus de 20 mm)</p> <p>La zone traitée doit être dans une condition propice à l'infiltration verticale de l'eau d'irrigation dans le sol, assurant du fait même une distribution appropriée de l'ingrédient actif.</p> <p>Éviter le ruissellement ou la formation de flaques suite à l'application.</p> <p>Éviter de tondre l'herbe après l'irrigation afin de ne pas altérer l'uniformité de l'application.</p> <p>Faire une seule application d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 pour tout le cycle de vie du ginseng dans un jardin.</p> <p>Prévoir 3 ans entre une application d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 et la récolte.</p>

GROUPE DE CULTURES 2 : Feuilles de légumes-racines et de légumes-tubercules : betterave potagère, bardane comestible, carotte, manioc (amer et doux), céleri-rave, cerfeuil tubéreux, chicorée, taro; panais, radis, daïkon, rutabaga, scorsonère, patate douce, tanier; navet et igname.

Insectes nuisibles	Application et dose	Remarques
Pucerons, cicadelles (répression)	Application foliaire 200 mL/ha	Appliquer la dose indiquée lorsque le nombre d'insectes commence à augmenter mais avant l'établissement d'une population dommageable. Un maximum d'une application foliaire d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 peuvent être effectuées par culture par saison. Ne pas faire une application foliaire d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 après une application au sol, dans le sillon de semis ou un traitement des semences avec un insecticide du groupe 4. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours.

SOUS-GROUPE DE CULTURES 4A : Légumes-feuilles véritables (sauf Brassica) : amarante, roquette, cerfeuil, chrysanthème à feuilles comestibles et chrysanthème des jardins, mâche, cresson alénois et cresson de terre; pissenlit, oseille, endive, laitue (pommée et frisée), arroche, persil, pourpier et pourpier d'hiver, radicchio, épinard (y compris l'épinard de Nouvelle-Zélande et la baselle), cresson.

Insectes nuisibles	Application et dose	Remarques
Pucerons, Cicadelles (répression)	Application foliaire 200 mL/ha	Appliquer la dose indiquée lorsque le nombre d'insectes commence à augmenter mais avant l'établissement d'une population dommageable. Pour une suppression optimale, une bonne couverture foliaire est nécessaire. Consulter le manuel d'utilisation du pulvérisateur pour connaître les volumes d'eau, les pressions et les réglages recommandés. Un maximum d'une application foliaire d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 peuvent être effectuées par culture par saison. Ne pas faire une application foliaire d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 après une application au sol, dans le sillon de semis ou un traitement des semences avec un insecticide du groupe 4. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours.

GROUPE DE CULTURES 5 : Légumes-feuilles et légumes-fleurs : brocoli, rapini, chou de Bruxelles, chou pommé, chou-fleur, chou brocoli, brocoli de Chine (gaï lon), chou chinois (pak-choï), chou chinois (pé-tsaï), chou chinois (gaï-choï), chou cavalier, chou frisé, chou-rave, mizuna, feuilles de moutarde, moutarde épinard, feuilles de colza, feuilles de navet.

Insectes nuisibles	Application et dose	Remarques
Pucerons, cicadelles (répression)	Application foliaire 200 mL/ha	Application au sol seulement. Ajouter suffisamment d'eau pour assurer une bonne couverture et ainsi obtenir un degré de suppression approprié. Appliquer lorsque les seuils économiques indiquent que le traitement est nécessaire. Un maximum d'une application foliaire d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 peuvent être effectuées par culture par saison. Ne pas faire une application foliaire d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 après une application au sol, dans le sillon de semis ou un traitement des semences avec un insecticide du groupe 4. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours.

GROUPE DE CULTURES 6 : Légumineuses (sauf le soja sec) : légumineuses à gousse comestible, légumineuses vertes à écosser et sèches de légumineuses : lupin (*Lupinus* spp., y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux), haricot (*Phaseolus* spp., y compris le haricot de grande culture, le haricot commun, le haricot de Lima, le petit haricot blanc, le haricot pinto, le haricot d'Espagne, le haricot vert, le haricot téparry et le haricot jaune), dolique (*Vigna* spp., y compris l'adzuki, le dolique asperge, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le pois zombi et le haricot mungo noir), pois (*Pisum* spp., y compris le pois nain, le pois à gousse comestible, le petit pois anglais, le pois des champs, le petit pois de jardin, le petit pois vert, le pois mange-tout et le pois sugar snap), autres haricots et pois et gourgane (fève des marais), pois chiche, guar, pois sabre, dolique d'Égypte, lentille, pois cajan sec, soja (graines immatures), pois sabre.

Insectes nuisibles	Application et dose	Remarques
Pucerons, cicadelles (répression)	Application foliaire 200 mL/ha	Un maximum d'une application foliaire d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 peuvent être effectuées par culture par saison. Ne pas faire une application foliaire d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 après une application au sol, dans le sillon de semis ou un traitement des semences avec un insecticide du groupe 4. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours. Pour les gourganes, les fèves des marais et <i>Vicia faba</i> du groupe de culture 6 : Ne pas appliquer avant la floraison ou durant la floraison, ou lorsque les abeilles butinent. Appliquer après la floraison seulement.

		Pour toutes les autres cultures du groupe 6, sauf les gourganes/fèves des marais/ <i>Vicia faba</i> : Ne pas appliquer durant la floraison ou lorsque les abeilles butinent.
--	--	--

GROUPES DE CULTURES 8 : Légumes-fruits autres que les cucurbitacées : aubergine, cerise de terre, okra, pépinos, piment (y compris tous les piments, c.-à-d. poivron, autre que poivron, fort, doux, etc., et cultivars et/ou hybrides de ces cultures), tomatille, tomate (y compris les cultivars et/ou hybrides de ces cultures).

Insectes nuisibles	Application et dose	Remarques
Doryphore de la pomme de terre, pucerons, cicadelles (répression)	Application foliaire 200 mL/ha	Application au sol seulement. Pour une répression optimale, une bonne couverture foliaire est nécessaire. Pour de meilleurs résultats, planifier l'application avant l'établissement d'une population dommageable. Un maximum d'une application foliaire d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 peuvent être effectuées par culture par saison. Ne pas appliquer avant la floraison ou durant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Appliquer après la floraison seulement. Ne pas faire une application foliaire d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 après une application au sol, dans le sillon de semis ou un traitement des semences avec un insecticide du groupe 4. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours.

SOUS-GROUPE DE CULTURES 13A : Petits fruits – mûres et framboises : mûre, framboise (rouge, noire et sauvage), mûre de Logan, cultivars et/ou hybrides de ces cultures.

Insectes nuisibles	Application et dose	Remarques
Pucerons, cicadelles (répression)	Application foliaire 175 mL/ha	Faire jusqu'à trois applications foliaires par saison, dans 200 L d'eau. Appliquer seulement après la floraison sur les cultures nécessitant une régénération après la récolte.
Framboises seulement : Agrile du framboisier (répression)	Application foliaire 467 mL/ha	Ne pas appliquer avant la floraison ou durant la floraison (ne pas appliquer avant la chute des pétales). Ne pas appliquer en présence d'abeilles. Lors d'une application après la chute des pétales, la régénération des plantes ligneuses (coupe des anciennes pousses) doit avoir lieu après la récolte et avant la floraison de la saison suivante. Pour la répression de l'agrile du framboisier, appliquer lorsqu'on note des signes d'activité de l'agrile (extrémités des

		<p>tiges fanées, renflement près de la base des plants, œufs dans des fentes à la base des plants).</p> <p>Si plusieurs applications sont nécessaires, prévoir au moins 7 jours entre les applications.</p> <p>Ne pas faire une application foliaire de l’Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 après une application au sol, dans le sillon de semis ou sur les semences avec un insecticide du groupe 4.</p> <p>Délai d’attente avant la récolte (DAAR) : 4 jours.</p>
--	--	--

SOUS-GROUPE DE CULTURES 13B : Petits fruits des genres Ribes, Sambucus et Vaccinium (sauf le bleuet nain) : aronie, bleuet en corymbe (et/ou hybrides de ces cultures), gabelle odorante (noire et rouge), baie de sureau, groseille à maquereau, pimbina, camerise, baie de gaylussaquier, casseille et amélanche.

Insectes nuisibles	Application et dose	Remarques
Pucerons, cicadelles (répression)	Application foliaire 175 mL/ha	Ne pas appliquer au bleuet nain. Application au sol seulement. Prévoir au moins 7 à 10 jours entre les applications. Un maximum de deux applications foliaires d’Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 peuvent être effectuées par culture par saison.
Mouche du bleuet	Application foliaire 230 à 350 mL/ha	Ne pas faire une application foliaire de l’Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 après une application au sol, dans le sillon de semis ou sur les semences avec un insecticide du groupe 4.
Scarabée japonais adulte	Application foliaire 175 à 230 mL/ha	Pour une suppression optimale, appliquer le produit dans suffisamment d’eau pour bien couvrir les feuilles (jusqu’à 1 000 L de bouillie/ha). Appliquer seulement après la floraison sur les cultures nécessitant une régénération après la récolte. Ne pas appliquer avant la floraison ou durant la floraison (ne pas appliquer avant la chute des pétales). Ne pas appliquer en présence d’abeilles. Lors d’une application après la chute des pétales, la régénération des plantes ligneuses (coupe des anciennes pousses) doit avoir lieu après la récolte et avant la floraison de la saison suivante. Dans les bleuets, faire une application foliaire dans les champs où le virus de la brunissure nécrotique du bleuet représente un problème potentiel. Surveiller la présence de pucerons et faire une application foliaire lorsque la population de pucerons devient plus dense, mais avant l’apparition des pucerons ailés. Consulter les directives provinciales et les spécialistes agricoles de la région. Pour des gammes de taux, adopter le taux le plus élevée et les volumes de pulvérisation plus élevées en présence d’un couvert végétal compact ou dans le cas de pression élevée.

		Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 3 jours.
--	--	--

SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07F : Petits fruits de plantes grimpantes, sauf le kiwi: raisin (*Vitis labrusca*, *Vitis rotundifolia* et *Vitis vinifera*), raisin de vigne de l'Amour, groseille à maquereau, kiwi de Sibérie, fruit de passiflore purpurine, fruit de schizandre.

Insectes nuisibles	Application et dose	Remarques
Cicadelles sur le raisin seulement	Application au sol 7,5 à 12 mL/100 m de rang (voir le tableau de conversion pour le calcul de l'espacement entre les rangs)	Appliquer la dose prescrite selon l'une des méthodes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • sous la surface, épandage en bandes latérales par injection dans la zone des racines, des deux côtés des plants, suivi d'une irrigation; • arrosage des billons dans suffisamment d'eau pour assurer l'infiltration jusqu'aux racines, suivi d'une irrigation. Ne pas faire plus d'une application au sol par saison. Ne faire aucune application ultérieure d'un insecticide du groupe 4 (par exemple, dans le sillon de semis, sur le sol ou sur les feuilles) à la suite d'une application au sol avec l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240. Pour des résultats optimaux, faire l'application entre le débourrement et la nouaison. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 30 jours.
Cicadelles	Application foliaire 200 mL/ha	Application au sol seulement. Un maximum de deux (2) applications foliaires d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 peuvent être effectuées par culture par année. Intervalle minimum entre les applications : 14 jours. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 0 jour.
Scarabée japonais adulte	Application foliaire 175 à 200 mL/ha	Pour le raisin : Ne pas appliquer durant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Pour les autres cultures énumérées de petits fruits du groupe 13F, sauf le raisin : Appliquer seulement après la floraison sur les cultures nécessitant une régénération après la récolte. Ne pas appliquer avant la floraison ou durant la floraison (ne pas appliquer avant la chute des pétales). Ne pas appliquer en présence d'abeilles. Lors d'une application après la chute des pétales, la régénération des plantes ligneuses (coupe des anciennes pousses) doit avoir lieu après la récolte et avant la floraison de la saison suivante. Ne pas faire une application foliaire de l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 après une application au sol, dans le sillon de semis ou sur les

		semences avec un insecticide du groupe 4. Pour les scarabées japonais adultes, adopter le taux le plus élevée et les volumes de pulvérisation plus élevées en présence d'un couvert végétal compact ou dans le cas de pression élevée.
--	--	--

SOUS-GROUPE DE CULTURES 13G : Petits fruits de plantes naines, y compris la fraise (sauf le bleuet nain) : raisin d'ours, myrtille, chicouté, airelle rouge, fruit de kunzea, pain de perdrix, fraise.

Insectes nuisibles	Application et dose	Remarques
Pucerons, cicadelles (répression)	Application foliaire 175 mL/ha	<p>Ne pas appliquer au bleuet nain. Intervalle minimum entre les applications : 5 jours. Un maximum de deux applications foliaires d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 peuvent être effectuées par culture par saison. Ne pas faire une application foliaire de l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 après une application au sol, dans le sillon de semis ou sur les semences avec un insecticide du groupe 4. Ne pas appliquer immédiatement avant le débourrement ni durant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. L'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 doit être appliqué au sol seulement. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours.</p> <p>Pour la fraise : Ne pas appliquer avant la floraison ou durant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Appliquer après la floraison seulement.</p> <p>Pour toutes les autres cultures du groupe 13G, sauf la fraise : Appliquer seulement après la floraison sur les cultures nécessitant une régénération après la récolte. Ne pas appliquer avant la floraison ou durant la floraison (ne pas appliquer avant la chute des pétales). Ne pas appliquer en présence d'abeilles. Lors d'une application après la chute des pétales, la régénération des plantes ligneuses (coupe des anciennes pousses) doit avoir lieu après la récolte et avant la floraison de la saison suivante.</p>

Noix et pistacher, y compris : faine, noix du Brésil, noix de noyer cendré, noix de cajou, aveline, noix de caryer, noix de macadamia, pacane, pistache, noix de noyer noir et noix commune.

Insectes nuisibles	Application et dose	Remarques
Pucerons (sauf le puceron lanigère du pommier)	Applications foliaires 230 mL/ha	Intervalle minimum entre les applications : 6 jours. Un maximum de deux applications foliaires d’Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 peuvent être effectuées par culture par saison. Ne pas faire une application foliaire de l’Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 après une application au sol, dans le sillon de semis ou sur les semences avec un insecticide du groupe 4.
Cicadelles (répression)	Applications foliaires 200 mL/ha	Ne pas appliquer avant la floraison ou durant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Appliquer seulement après la floraison. Ne pas appliquer sur les amandiers, les châtaigniers, les châtaigniers de chinquapin et les marronniers du Japon. L’Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 doit être appliqué au sol seulement. Délai d’attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours.

Fines herbes : angélique, mélisse, basilic (frais et séché), bourrache, pimprenelle, camomille, cataire, cerfeuil (séché), ciboule chinoise, ciboulette, sauge sclarée, coriandre (feuille), balsamite, coriandre du Mexique (feuille), kaloupilé (feuille), aneth, marrube, hysope, lavande, citronnelle, livèche (feuille), souci officinal, origan, capucine, persil (séché), menthe pouliot, romarin, rue, sauge, sarriette (des jardins et des montagnes), laurier (laurier-sauce), tanaïsie, estragon, thym, thé des bois, aspérule odorante, absinthe.

Insectes nuisibles	Application et dose	Remarques
Pucerons	Application au sol 6 mL/100 m de rang (voir le tableau de conversion pour le calcul de l’espacement entre les rangs)	L’application au sol est uniquement permise quand les fines herbes sont récoltées avant la floraison. Appliquer la dose prescrite selon l’une des méthodes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Pulvériser dans le sillon durant la plantation sur les semences ou en dessous. • Pulvériser dans le sillon ou arroser avec l’eau du repiquage durant la préparation des planches ou le repiquage. • Injection dans ou sous la future ligne de semis. Les cultures et/ou variétés indiquées plus haut n’ont pas toutes été testées relativement aux effets phytotoxiques. À défaut de connaissances précises sur une culture ou une variété donnée, Bayer CropScience recommande vivement de ne traiter que de petites parcelles ou un certain nombre de plants de chaque culture et d’en faire l’évaluation avant d’utiliser le produit à grande échelle.

		<p>Ne pas faire plus d'une application au sol par saison. Ne faire aucune application ultérieure d'un insecticide du groupe 4 (par exemple, dans le sillon de semis, sur le sol ou sur les feuilles) à la suite d'une application au sol avec l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 14 jours.</p>
Pucerons, cicadelles (répression)	<p>Application foliaire</p> <p>200 mL/ha</p>	<p>Un maximum de deux applications foliaires d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 peuvent être effectuées par culture par saison. Ne pas faire une application foliaire d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 après une application au sol, dans le sillon de semis ou sur les semences avec un insecticide du groupe 4. Intervalle minimum entre les applications : 5 jours. Ne pas appliquer avant la floraison* ou durant la floraison ou lorsque les abeilles butinent. Appliquer après la floraison seulement. Ne pas appliquer sur le romarin ou la lavande. L'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 doit être appliqué au sol seulement. Les cultures et/ou variétés indiquées plus haut n'ont pas toutes été testées relativement aux effets phytotoxiques. À défaut de connaissances précises sur une culture ou une variété donnée, Bayer CropScience recommande vivement de ne traiter que de petites parcelles ou un certain nombre de plants de chaque culture et d'en faire l'évaluation avant d'utiliser le produit à grande échelle. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours.</p> <p>*Exception : L'application avant la floraison est uniquement permise quand les fines herbes sont récoltées avant la floraison.</p>

HOUBLON

Insectes nuisibles	Application et dose	Remarques
Pucerons	<p>Application foliaire</p> <p>230 mL/ha</p>	<p>Intervalle minimum entre les applications : 21 jours. Un maximum de deux applications foliaires d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 peuvent être effectuées par culture par saison. Ne pas faire une application foliaire d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 après une application au sol, dans le sillon de semis ou sur les semences avec un insecticide du groupe 4. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 28 jours.</p>

ARACHIDE

Insectes nuisibles	Application et dose	Remarques
Pucerons, cicadelles (répression)	Application foliaire 200 mL/ha	Intervalle minimum entre les applications : 5 jours. Un maximum de deux applications foliaires d’Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 peuvent être effectuées par culture par saison. Ne pas appliquer durant la floraison ou en présence de fleurs ou lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire une application foliaire d’Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 après une application au sol, dans le sillon de semis ou sur les semences avec un insecticide du groupe 4. Délai d’attente avant la récolte (DAAR) : 14 jours.
Pucerons	Application au sol 7,5 mL/100 m de rang (voir le tableau de conversion pour le calcul de l’espacement entre les rangs)	Appliquer la dose prescrite selon l’une des méthodes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Pulvériser dans le sillon de semis sur les semences ou en dessous. • Appliquer la dose prescrite dans 2 000 L/ha d’eau en une bande de surface étroite (5 cm ou moins) sur la ligne de semis durant la plantation. Appliquer avec suffisamment d’eau pour permettre l’infiltration jusqu’aux racines. • Pulvérisation d’une bande étroite directement sous la future ligne de semis au moment du billonnage, 14 jours ou moins avant la plantation. • Arrosage post-semis, arrosage avec l’eau du repiquage ou arrosage des billons : utiliser des volumes d’eau élevés, suffisants pour bien mouiller le sol. Ne pas faire plus d’une application au sol par saison. Ne faire aucune application ultérieure d’un insecticide du groupe 4 (par exemple, dans le sillon de semis, sur le sol ou sur les feuilles) à la suite d’une application au sol avec l’Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240.

ARTICHAUT

Insectes nuisibles	Application et dose	Remarques
Pucerons, cicadelles (répression)	Application foliaire 200 mL/ha	Un maximum d’une (1) application foliaire d’Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 peuvent être effectuées par culture par saison. Ne pas faire une application foliaire d’Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 après une application au sol, dans le sillon de semis ou sur les semences avec un insecticide du groupe 4. Délai d’attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours.

TABAC

Insectes nuisibles	Application et dose	Remarques
Pucerons	Application foliaire 200 mL/ha	Un maximum d'une application foliaire d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 peuvent être effectuées par culture par saison. Ne pas appliquer durant la floraison ou en présence de fleurs ou lorsque les abeilles butinent. Ne pas faire une application foliaire d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 après une application au sol, dans le sillon de semis ou sur les semences avec un insecticide du groupe 4. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 14 jours.

ARBRES DE NOËL (*Abies balsamea* et *A. fraseri*)

Insectes nuisibles	Application et dose	Remarques
Pucerons des pousses du sapin	Application foliaire 250 mL/ha	Application terrestre seulement (y compris la pulvérisation pneumatique). Au printemps, appliquer à la dose indiquée sous forme de traitement foliaire généralisé ou dirigé, dès l'apparition de la première génération de pucerons. Deux applications peuvent être nécessaires pour supprimer les populations de pucerons persistantes. Inspecter les champs et faire un autre traitement, au besoin. Prévoir au moins 7 jours entre les applications. Ne pas appliquer l'Insecticide systémique en suspension aqueuse Admire 240 sur les arbres de Noël avec de l'équipement portatif.

TABLEAU DE CONVERSION DES DOSES (calcul de l'espacement entre les rangs pour les applications au sol)

Dose de produit (mL par ha) selon un espacement précis entre les rangs								
Dose (mL par 100 m de rang)	Espacement entre les rangs							
	30 cm	45 cm	60 cm	75 cm	90 cm	120 cm	150 cm	180 cm
6	2000	1333	1000	800	667	500	400	333
7,5		1667	1250	1000	833	625	500	417
12			2000	1600	1333	1000	800	667

Section 10 – Directives d'application et restrictions d'utilisation

Comme ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles des milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser dans cet objectif.

Ne pas appliquer par voie aérienne.

Ne pas planter de plantons traités à moins de 15 mètres d'une tête de puits ou de systèmes aquatiques, y compris marais, étangs, fossés, ruisseaux, lacs, etc.

Ne pas appliquer de produit à moins de 15 mètres d'une tête de puits. Dans le cas d'un pulvérisateur pneumatique, ne pas appliquer à moins de 40 mètres d'une tête de puits.

Ne pas appliquer sur les terrains présentant un risque de ruissellement vers les systèmes aquatiques.

Ne pas appliquer de produit ni de plantons traités lorsqu'il y a risque d'averse dans les 48 heures.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Ne pas préparer la bouillie, ni remplir ou nettoyer l'équipement de pulvérisation à moins de 30 mètres d'une tête de puits ou de systèmes aquatiques.

Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation de quelque type que ce soit.

Recommandations en matière de gestion de la dérive de pulvérisation : C'est l'interaction des nombreux facteurs ayant trait à l'équipement et à la température qui détermine le potentiel de dérive de pulvérisation. Le préposé à l'application a la responsabilité de considérer tous ces facteurs lorsqu'il prend les décisions relatives à la pulvérisation. C'est le préposé à l'application qui doit veiller à éviter la dérive de pulvérisation. Le fait d'éviter les épandages lorsque le vent souffle en direction d'une zone aquatique peut réduire le risque d'une exposition des zones aquatiques écologiquement fragiles.

Restrictions durant les inversions de températures : Ne procéder à aucun épandage lors des inversions de températures, car le risque de dérive est alors élevé. Les inversions de températures limitent le mélange d'air vertical, si bien que les petites gouttelettes suspendues restent à proximité du sol et se déplacent latéralement dans un nuage concentré. Les inversions de températures se caractérisent par une hausse des températures en altitude et sont fréquentes les nuits où le couvert nuageux est limité et où le vent est léger à nul. Elles commencent à se manifester au coucher du soleil et se poursuivent souvent jusqu'au lendemain matin. Un brouillard au sol peut en déterminer la présence; toutefois, en l'absence de brouillard, on peut reconnaître les inversions par le mouvement de la fumée à partir du sol. La fumée qui forme des couches et se déplace latéralement dans un nuage concentré (temps peu venteux) indique une inversion, tandis que la fumée qui se déplace en hauteur et se dissipe rapidement indique un bon mélange vertical.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer le produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer le produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant

vers l'extérieur. NE PAS appliquer si la vitesse du vent excède 16 km/h au site d'application tel que mesuré à l'extérieur du site, du côté exposé au vent.

Zones tampons de pulvérisation :

Aucune zone tampon n'est requise dans les cas suivants :

- Les utilisations au moyen d'un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette;
- Les applications dans la raie de semis, par mouillage du sol ou avec incorporation au sol.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat sensible le plus proche, dans la direction du vent, qu'il s'agisse d'un habitat d'eau douce (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides), d'un habitat estuarien ou d'un habitat marin.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requises pour assurer la protection des :			
			habitats d'eau douce d'une profondeur de :		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :	
			moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Groupe de cultures 1B – Légumes-racines (sauf la betterave à sucre); groupe de cultures 1D – Légumes-tubercules et légumes-cormes (sauf la pomme de terre); groupe de cultures 2 – Feuilles de légumes-racines et de légumes-tubercules, artichaut; groupe de cultures 4A – Légumes-feuilles véritables (sauf ceux du genre Brassica); groupe de cultures 5 – Légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre Brassica; groupe de cultures 6 – Graines vertes et sèches de légumineuses (sauf le soja sec); groupe de cultures 8 – Légumes-fruits, aubergine, tomate, pomme de terre, tabac		5	3	0	0
	Groupe de cultures 13G – Petits fruits de plantes naines, fraise, arachide, fines herbes, raisin		10	5	0	0
	Houblon		10	5	1	0
	Groupe de cultures 13B – Petits fruits des genres Ribes, Sambucus et Vaccinium (sauf le bleuet nain)		15	10	1	0
Pulvérisateur pneumatique	Groupe de cultures 13F – Petits fruits de plantes grimpantes, sauf le raisin	Début de la croissance	30	20	0	0
		Fin de la croissance	20	15	0	0
	Bleuet en corymbe	Début de la croissance	35	25	0	0
		Fin de la croissance	25	15	0	0
	Groupe de cultures 13A – Mûres et framboises (taux	Début de la croissance	35	25	0	0
		Fin de la croissance	25	15	0	0

	d'application : 175 mL/ha)					
	Noix et pistacher, houblon	Début de la croissance	30	25	1	0
		Fin de la croissance	25	15	1	0
	Arbres de Noël	Début de la croissance	35	25	1	0
		Fin de la croissance	25	15	1	0
	Framboise (taux d'application : 467 mL/ha)	Début de la croissance	45	35	2	0
		Fin de la croissance	35	25	1	0

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Section 11 – Instructions de mélange

Pour préparer la bouillie à pulvériser, verser une partie de l'eau nécessaire dans le réservoir et, en agitant, verser l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240. Remplir ensuite le réservoir avec le reste de l'eau nécessaire. La bouillie doit être constamment agitée pendant le mélange et l'application.

Section 12 – Cultures de rotation

Dans les endroits traités avec l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240, on peut semer toute culture mentionnée sur une étiquette d'imidaclopride ou toute culture pouvant tolérer l'ingrédient actif, dès qu'il est possible de le faire après le dernier traitement. Aucune autre culture de rotation destinée à l'alimentation humaine ou animale ne peut être semée moins de 12 mois après le dernier traitement. Les engrais verts et autres cultures de couverture non destinées à l'alimentation humaine ou animale peuvent être semés en rotation tout de suite après le traitement. Ne pas utiliser ces cultures de couverture comme fourrage ni les récolter pour l'alimentation humaine ou animale.

Section 13 – Recommandations sur la gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, l’Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 fait partie du Groupe 4A. Toute population d’insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l’Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 et à d’autres insecticides du Groupe 4. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d’autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d’action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l’acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l’Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 ou les insecticides du même groupe avec des insecticides appartenant à d’autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d’un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d’intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d’autres formes de lutte chimique.
- Avant d’appliquer l’Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240, identifier correctement le parasite et s’assurer de respecter les seuils économiques et agronomiques recommandés par les spécialistes locaux ou provinciaux de la lutte intégrée.
- Inspecter les populations d’insectes traités pour y découvrir les signes de l’acquisition d’une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s’adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d’information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s’adresser Bayer CropScience Inc. par Internet à www.cropscience.bayer.ca ou appeler au 1-888-283-6847.

®ADMIRE est une marque déposée de Bayer CropScience